

À PRÉSENTER POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

Une autorisation de participation à la 38^{ème} Foulée des Remparts signée par les personnes exerçant l'autorité parentale.

LICENCES :

La réglementation applicable est identique aux coureurs majeurs (voir ci-avant). **Les enfants qui participent aux animations d'éveil athlétique (370 et 900m) ne sont pas soumis à ces obligations.**

POUR LES NON LICENCIÉS :

Un questionnaire **Santé FFA**, disponible gratuitement sur la plateforme pps.athle.fr et sur place, est à remplir par la personne exerçant l'autorité parentale. Le cas échéant, le dépôt d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 6 mois reste possible.

Selon le nombre de dossards encore disponibles, les inscriptions par courrier seront closes le 12 mars 2026, les inscriptions par internet seront closes le **vendredi 20 mars à midi. En fonction des dossards restant, inscriptions possibles le jour de la course à partir de 13h.**

En cas d'annulation due à des évènements climatiques, ou en cas de crise sanitaire, ou autres cas de force majeure, les inscriptions perçues seront reportées sur l'épreuve 2027.

Deux postes de ravitaillement sur le parcours. Un au 4^{ème} et au 8,6^{ème} km. Le tracé empruntant le domaine privé des Salins, aucune bouteille plastique ne sera distribuée entre ces deux postes de ravitaillement. Les gourdes personnelles sont conseillées, surtout en cas de forte chaleur. Par respect pour l'environnement, aucune bouteille ou tout autre détritus ne pourront être jetés sur le parcours. Des containers seront à votre disposition. Animaux non autorisés.

Temps limite de passage au second ravitaillement (8,6^{ème} km) : 1h15mn

Hormis les véhicules d'organisation, de sécurité, de santé et de secours, les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, suiveurs ou accompagnateurs sont formellement interdits sur le parcours.

La participation à la 38^{ème} Foulée des Remparts implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.

RÉCOMPENSES :

Produit régional et écocup à tous les arrivants & Récompenses scratch aux 4 premiers hommes et 4 premières dames, puis récompenses au premier de chaque catégorie.

+ D'INFOS

Service des Sports et Associations, Pôle Constance, 165, route de Nîmes 30220 Aigues-Mortes. 04 66 73 14 24 - sports.associations@ville-aigues-mortes.fr

SPORT

aigues-mortes
2026



38^{ÈME} FOULÉE DES Remparts

SAMEDI 21 MARS
COURSES ENFANTS DÉPART 14H – COURSE ADULTE 10KM DÉPART 15H

Stade Maurice Fontaine

+ d'infos 04 66 73 14 24



38^{ÈME} FOULÉE DES Remparts

BULLETIN D'INSCRIPTION ENFANTS

Je m'inscris

À retourner dûment et lisiblement
rempli et accompagné des
justificatifs demandés au **Service
des Sports et Associations, Pôle
Constance, 165, route de Nîmes
30220 AIGUES-MORTES.**

CONDITIONS D'INSCRIPTION : voir règlement ci-après

NOM :

Prénom :

Année de naissance :

Club ou Association :

N° de licence :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :@.....

Je reconnais avoir lu et j'accepte les conditions de participation exposées
sur le règlement

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e)..... responsable légal(e) de
Nom..... Prénom..... autorise ce dernier
à participer à la 38^{ème} Foulée des Remparts, du 21 mars 2026.

Fait à....., le..... SIGNATURE DES PARENTS OU TUTEURS

BULLETIN D'INSCRIPTION 10 KM

Je m'inscris

Taxe d'engagement : 9€
COURSE LIMITÉE À 600 DOSSARDS

Inscriptions : en ligne
www.endurancechrono.com
Par courrier (jusqu'au 12 mars 2026)
Endurance Chrono, BP74
30310 VERGÉZE

PROGRAMME & RÈGLEMENT

L' organisation sera tenue d'appliquer les protocoles sanitaires qui pourraient être en vigueur ainsi que toutes les mesures nécessaires inhérentes. Le déroulement des épreuves pourrait être modifié.

DÉPART ET ARRIVÉE AU STADE MAURICE FONTAINE, AV. F. MISTRAL Courses animées par Claude RAZON

• **13h** : Inscriptions (limitée à 600 dossards) et Retrait des dossards au stade Maurice Fontaine

• **14h** : Animation et courses enfants.

- Animation d'éveil athlétique **sur un parcours de 370m pour les enfants nés en 2020 et après, et sur un parcours de 900m pour les enfants nés entre 2017 et 2019.**

- Courses enfants : **Enfants nés en 2016 et 2015 (Poussins) : 1250m - Enfants nés en 2014 et 2013 (Benjamins) et 2012 et 2011 (Minimes) : 2400m (deux classements)**

• **14h40** : Fin des inscriptions et des retraits de dossards des 10km.

• **15h** : Départ des 10 km - À partir des cadets nés en 2009 et 2010.

• **16h30** : Remise des récompenses • **17h30** : Verre de l'amitié

INSCRIPTIONS GRATUITES POUR LES ENFANTS - 9€ POUR LES 10 KM

Course non ouverte à la marche nordique et inaccessible aux personnes à mobilité réduite. **Douches et vestiaires à disposition (sous réserve protocole sanitaire)**

Conditions de participation

En application de la réglementation en vigueur (Article L. 231-3 du Code du Sport), ne seront acceptés que les participants présentant selon le cas :

À PRÉSENTER POUR LES PARTICIPANTS MAJEURS

LES LICENCES ACCEPTÉES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

OU Une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la mention de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, délivrée par une des fédérations suivantes : **FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, et UFOLEP.**

POUR LES NON LICENCIÉS :

Le Pass Prévention Santé : Selon une nouvelle disposition permise par la loi «Sport» du 2 mars 2022, **tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Pass Prévention Santé.** La plateforme web dédiée : pps.athle.fr